



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 20 septembre 2017 à 15 h 30, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière

2017-09-20/863

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 49.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/864

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/865

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/866

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 24 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 24 août au 14 septembre 2017;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 24 août au 14 septembre 2017:

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 795 à 811 inclusivement représentant un montant de 43 977,80 \$
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 37 516,81 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 54 371,47 \$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/867

ITEM 5

ADOPTION DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS (CHEFS D'ÉQUIPE ET OPÉRATEURS) DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord reconnaît la nécessité d'établir un recueil des conditions de travail justes et équitables pour ses employés;

ATTENDU QUE ce recueil favorisera le recrutement;

ATTENDU QUE ce recueil permettra une rémunération équitable ainsi que des avantages en fonction du marché pour des postes similaires;

ATTENDU QUE l'application de ce recueil se fera à compter de janvier 2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale dans le but d'une harmonie au travail et de répondre aux demandes des employés;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte le recueil des conditions de travail des employés (chefs d'équipe et opérateurs) tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/868

ITEM 6

ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Isabelle Pageau, secrétaire administrative, est à l'emploi de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord depuis le 9 mai 2016;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional reconnaît la nécessité d'établir des conditions de travail justes et équitables;

ATTENDU QUE ce contrat permettra une rémunération ainsi que des avantages équitables et concurrentiels;

ATTENDU QUE l'application de ce contrat de travail est effective immédiatement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte le contrat de la secrétaire administrative tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-09-20/869

ITEM 7

ADOPTION DES VACANCES ANNUELLES POUR LE PERSONNEL PERMANENT ACTIF

ATTENDU QUE différentes conditions et contrats étaient en application pour un même poste;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord désire des conditions équitables pour tout son personnel;

ATTENDU l'objectif de la Régie intermunicipale d'harmoniser les avantages pour tous les employés;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte le nombre de semaines de vacances à 3 semaines, représentant une indemnité de 6 %, pour le personnel permanent actuellement en poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'item **CRÉATION D'UN FOLIO SUPPLÉMENTAIRE POUR TRANSACTIONS DE PETITE CAISSE** est retiré de la séance car des informations sont à vérifier avant l'adoption.

2017-09-20/870

ITEM 8

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2017-09-20/871

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 16 h 39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière